

[Text]

neering; the Energy and Chemical Workers' Union; the Confederation of Canadian Municipalities; the Canadian Labour Congress; and the Canadian Association of Fire Chiefs. Those representatives, sitting on the Advisory Council under the chairmanship of the Director General, form I believe, a kind of monitoring group that will serve as a constant reminder of what we should be doing and doing in an orderly manner.

Of course, the CTC is continuing with its ongoing work in providing recommendations and ways and means of making the railway system safer as it applies not only to dangerous goods but to railway safety in all its aspects.

Senator Muir: With reference to the questions posed by Senators Macdonald and Graham regarding enforcement, the minister in his remarks mentioned municipal police forces, fire departments and others. Of course, in a number of cases, that will require more moneys to be expended by the municipalities. As far as I can ascertain, at the present time, most municipalities across the country are strapped financially.

Is any thought being given to assisting small or large municipalities which are financially strapped, to help them enforce these regulations?

Furthermore, what jurisdiction does a police force of a small town or even a large city have in terms of stopping an 18-wheeler and checking the cargo? How far can they go in this regard?

Hon. Mr. Mazankowski: As I said earlier, this is an issue where there should be some shared responsibility.

Senator Muir: Who is sharing what?

Hon. Mr. Mazankowski: We are certainly not abrogating our responsibility as the federal government. We have offered the legislation from the standpoint of interprovincial rail. All rail modes clearly come within federal jurisdiction.

However, as you know, highway transportation is somewhat different. Transportation by motor vehicle is a provincial responsibility, both intra-and interprovincial. In essence, any police force within the province has jurisdiction over anyone who is travelling on the highway system.

If we are talking about third parties or contracting out, we are talking in terms of not imposing an undue added burden. Since there would be a cost associated with that, we would be contracting out for those services as the federal government.

We are trying to explore whether, in fact, there is an existing enforcement agency which would do the job effectively. We will certainly work out the payment for those services on a shared basis. As I am sure you know, the weigh scales in each of the provinces are policed and monitored by local police forces, whether it be the RCMP or the provincial police. That is one option.

[Traduction]

Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie, de la Fédération des municipalités canadiennes, du Congrès du travail du Canada et de l'Association canadienne des chefs de pompiers. Ces représentants, qui siègent au conseil consultatif sous la présidence du directeur général, constituent, à mon avis, le type de groupe de surveillance qui ne manquera pas de nous rappeler constamment de faire ce que nous devons faire d'une façon ordonnée.

Bien entendu, la Commission canadienne des transports continue de présenter des recommandations et des propositions en vue de rendre le système ferroviaire plus sûr non seulement à l'égard du transport des marchandises dangereuses, mais à tous les autres égards.

Le sénateur Muir: Quant aux questions qu'ont posées les sénateurs MacDonald et Graham sur l'application du règlement, le Ministre a signalé la possibilité de recourir aux forces municipales de l'ordre, aux services de pompiers et autres. Bien entendu, nombre de municipalités devront engager des dépenses additionnelles. Autant que je sache, à l'heure actuelle, la plupart des municipalités du pays ne disposent pas des ressources financières nécessaires.

A-t-on songé à aider financièrement les petites et les grandes municipalités à appliquer le règlement?

Par ailleurs, on peut se demander si les policiers d'une petite ou même d'une grande ville ont le pouvoir d'arrêter un véhicule de 18 roues pour en vérifier le chargement? Quels sont leurs pouvoirs sur ce plan?

L'honorable M. Mazankowski: Comme je l'ai dit plus tôt, les responsabilités à cet égard doivent être partagées.

Le sénateur Muir: Qui partage quoi?

L'honorable M. Mazankowski: Le gouvernement fédéral ne niera certainement pas sa responsabilité. Nous avons rédigé le projet de loi en tenant compte des services interprovinciaux de transport ferroviaire. Toutes les voies ferrées ressortissent bien entendu à la compétence fédérale.

Toutefois, vous le savez, le transport sur les autoroutes est une question quelque peu différente. Le transport par véhicule motorisé est une responsabilité qui incombe aux provinces, aussi bien le transport intraprovincial qu'interprovincial. Essentiellement, toute personne utilisant les autoroutes est assujettie à l'autorité des forces de l'ordre de la province où elle se trouve.

Lorsqu'on parle d'affermage, de la possibilité de faire appel à des tiers, on évoque tout de suite la nécessité de ne pas imposer un fardeau excessif. Puisque cela présenterait des coûts, le Ministère adjudgerait des contrats au nom du gouvernement fédéral pour la prestation de ces services.

Nous essayons de savoir s'il existe un organisme de réglementation qui serait capable de bien faire le travail. Les frais engagés pour ces services seront sans aucun doute partagés. Vous le savez, les bascules dans chacune des provinces sont surveillées et réglementées par les forces policières locales, que ce soit la GRC ou la police provinciale. Il s'agit là d'une option.